

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 24 janvier deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 18 janvier 2024

Date d'affichage : 18 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **24 janvier à 20 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

**Présents :** PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

**Absents Excusés :** Mmes BOBAND Céline, KLEIN Aurélie, M. HOWSE Willy,

**Secrétaire de séance :** M. BERNARD Xavier,

**OBJET :** Budget Assainissement – Ouvertures de crédits avant le vote du budget : Travaux de réhabilitation & renouvellement du réseau d'assainissement communal

**N°2024-03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération de travaux de réhabilitation & renouvellement du réseau d'assainissement communal sont en cours de réalisation. Il s'avère que les crédits ouverts en report sont insuffisants pour solder la totalité des factures du marché compte tenu des travaux supplémentaires. Il convient donc d'ouvrir des crédits pour cette opération avant le vote du budget 2024. Le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir des crédits d'un montant de 30 000,00 € au compte **2315** opération **24** pour permettre le paiement des différentes factures pour cette opération. Il précise que ces crédits seront repris au Budget Assainissement 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir des crédits d'un montant de **30 000,00 €** pour le paiement des différentes factures de l'opération de travaux de réhabilitation & renouvellement du réseau d'assainissement communal au compte **2315** opération **24**,

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses pour cette opération.

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au Budget Assainissement 2024,

Accusé de réception en préfecture  
001-210103255-20240124-delib2024-03-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2024  
Date de réception préfecture : 25/01/2024

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission en  
Préfecture le **25 janvier 2024**

Publication le **26 janvier 2024**  
Le Maire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Pascal PAIN

